

Agada DAN BAKY

LARADES - Université de Tahoua
Email : danbaky.agada@yahoo.fr

Ahamadou MAICHANOU

Affilié GREThA - CNRS UMR 5113 U-
Bordeau.
Email : maichanou004@gmail.com

Les transferts privés intra-ménages comme palliatif de l'incomplétude de la protection sociale au Niger

Résumé : Cet article analyse la distribution des transferts privés intra-ménages dans le but de comprendre comment ils peuvent être un palliatif de l'insuffisance de la protection sociale au Niger. A cette fin, il a été mobilisé les données d'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture, réalisée en 2014. Grâce aux outils de statistiques descriptive et multidimensionnelle et aux régressions quantiles, les transferts privés reçus ont été caractérisés et leurs déterminants identifiés. Les principaux résultats montrent que les transferts privés jouent un rôle de protection sociale dans le sens où le ménage bénéficiaire peut accéder davantage aux soins de santé et garantir une sécurité de revenu. Ces transferts exercent un effet positif et significatif sur le bien-être des ménages, via les dépenses de consommation et celles liées aux évènements sociaux. Toutefois, cet effet est faible en termes d'investissement productif (activités agricoles et commerciales) et en capital humain (éducation, santé), ce peut constituer un contrepoids à la capture du dividende démographique.

Mots clés : Transferts privés, solidarité, protection sociale, Niger

Private intra-household transfers as a palliative for the incompleteness of social protection in Niger

Abstract: This article analyzes the distribution of private intra-household transfers in order to understand how they can be a palliative for the inadequacy of social protection in Niger. To this objective, data from the Survey on Living Conditions of Households and Agriculture, carried out in 2014 were used. Using descriptive and multidimensional statistics tools and quantile regressions, the private transfers received were characterized and their determinants identified. The main results show that private transfers play a social protection role in the sense that the beneficiary household can have greater access to health care and guarantee income security. They have a positive and significant effect on household well-being, via consumption expenditure and those linked to social events, but this effect is weak in productive investment (agricultural activities and commercial) and in human capital (health, education).

Keywords: Private transfers, solidarity, social protection, Niger.

JEL Classification: D31 - D33 - G52 - O17.

1. Introduction

Alors que la couverture sociale est proche de 100% dans les pays industrialisés, plus de la moitié de la population mondiale ne dispose d'aucune forme de protection sociale. En Afrique Subsaharienne et en Asie, 5 à 10% de la population active bénéficie d'une couverture sociale seulement partielle (OIT, 2017). Dans ces circonstances, il est nécessaire d'étudier la fonction de protection sociale jouée par les transferts privés, notamment dans la réduction de l'exclusion sociale, la pauvreté et la vulnérabilité. Ces transferts comprennent les soutiens financiers et aides d'entretien apportés par des parents, des amis ou d'autres personnes n'appartenant pas au ménage. Ainsi, l'individu peut transférer une partie de son épargne parce qu'il est soucieux du bien-être des membres de sa famille ou communauté. Grâce aux transferts, il satisfait à leurs besoins durant des périodes difficiles (Lucas et Stark, 1985). Le Fonds monétaire international (2011) constate d'ailleurs la tendance contra cyclique des transferts de fonds des migrants en période de crise économique et inversement dans leurs pays d'origine. Ainsi, les transferts privés sont en grande partie le fruit d'une solidarité entre les membres de la famille. En ce sens, il apparaît comme relevant de la responsabilité des membres actifs d'une famille de prendre en charge les plus jeunes et les plus âgés¹.

Au Niger, les transferts privés intra-ménages dominent *stricto sensu* la sphère de la protection sociale, avec plus de 80% des ménages bénéficiaires contre moins de 3% de la population totale bénéficiant de la protection sociale (PDES, 2017-2021², Banque mondiale, 2019). Cette protection sociale, qui s'avère insuffisante chez les travailleurs du secteur formel, est quasi inexistante dans le secteur informel. De plus, elle ne concerne pas forcément les ménages les plus démunis, qui ne survivent que grâce à la solidarité d'autres ménages ou institutions privées le plus souvent à travers les transferts.

Au regard de leur importance portée sur la solidarité entre les populations, il s'avère essentiel de s'intéresser aux voies et moyens permettant de mieux les comprendre, les mobiliser et les affecter dans une perspective de réduction de la vulnérabilité. Dans l'optique d'une meilleure politique de protection sociale, il s'agit d'identifier les facteurs déterminants de ces transferts afin de valoriser leur rôle dans le système actuel de sécurité sociale. C'est pourquoi, cette étude s'intéresse à ces transferts privés comme palliatifs de l'insuffisance de la protection sociale au Niger.

Ainsi, l'objectif général de cet article vise à appréhender la contribution des transferts privés, reçus par les ménages au Niger, à la protection sociale en mobilisant un modèle de régressions quantiles. De façon spécifique, l'article essaie de caractériser les flux des transferts privés en fonction de leurs origines, leurs destinations et du profil des bénéficiaires, à l'aide des outils de la statistique multidimensionnelle.

¹ Au Niger, la proportion des moins de 15 ans s'établit à 58% de la population contre 39% pour les personnes âgées de 15-64 ans et 3% pour les 65 ans et plus (ERI-ESI, Niger, 2018).

² Programme du développement économique et social, 2017-2021, Niger

Pour y parvenir, la suite de l'article est organisée comme suit : un état de connaissances sur les dimensions de protection sociale des transferts privés (2) ; données et méthodologie (3) ; résultats et discussion (4) et conclusion (5).

2. Fonctions de protection sociale des transferts privés intra-ménages

On entend par protection sociale, tout ce que l'Etat et ses démembrements, les Associations caritatives versent aux individus ou aux ménages pour leur permettre d'accéder aux soins de santé ou leur garantir une sécurité de revenu, notamment dans des circonstances telles que la vieillesse, le chômage, la maladie, l'invalidité, l'accident du travail, la maternité, la disparition d'un soutien de famille (Devereux et White, 2010).

Dans le contexte des pays en développement (PED), particulièrement d'Afrique subsaharienne, l'offre actuelle de protection sociale demeure largement en deçà des besoins des populations. En effet, ces Etats manquent cruellement des moyens de son financement, notamment en raison du caractère informel des économies (Bhorat et al., 2017). Etant donné que la majorité des travailleurs exercent un emploi informel, il devient difficile de les recenser et d'exiger leur contribution aux recettes fiscales globales. Ainsi, faute de sources de financement suffisantes des systèmes de protection sociale capables de couvrir des risques sociaux de plus en plus importants et évolutifs, les transferts privés intra-ménages jouent un rôle crucial dans la réallocation des ressources. En particulier, dans les pays à faible revenu et en conflits, la survie de la plupart des ménages dépend des transferts privés monétaires et en nature (Watson, 2016).

Les transferts privés intra-ménages (legs, héritage, aides ou donations) et la protection sociale (transferts publics formels) sont deux mécanismes de solidarité organisée respectivement par la famille et l'Etat ou par les deux institutions à la fois (éducation des jeunes enfants, soutien des vieux parents)³. Dans les PED, les transferts privés ont souvent plus d'impact sur les conditions de vie des ménages pauvres que les prestations offertes par les programmes publics de protection sociale (Cox et Jimenez, 1990). Des exemples en Amérique latine et en Afrique subsaharienne montrent l'impact des transferts sociaux (privés et publics) sur la sécurité alimentaire, la nutrition, le développement des capacités économiques et productives des communautés les plus pauvres et marginalisées (Bhorat et al., 2017). Ces exemples illustrent que les transferts privés ont des fonctions sociales et économiques similaires à celles assignées aux programmes publics de protection sociale, à savoir la réduction de l'exclusion sociale, de l'inégalité, de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations démunies.

Dans cette optique, la preuve empirique de l'efficacité des transferts privés dans leur fonction de protection sociale est très documentée (Cox et al., 1998 ; Bouoiyour, 2013 ; Akim et Robillard, 2019). En effet, plusieurs études leur attribuent une variété de fonctions telles que : la réduction des inégalités des revenus ; la fonction d'assurance

³ La protection sociale repose sur l'affirmation et l'institutionnalisation du principe de la solidarité entre les hommes. Tandis que les transferts privés reposent sur le principe d'une solidarité mécanique, caractéristique de communautés réduites dans lesquelles les individus s'organisent par ressemblance (région, ethnie, religion, culture).

sociale ; la contribution à la formation du capital humain ; et le tout en interagissant avec les transferts publics.

Concernant la fonction de réduction des inégalités des revenus, des travaux empiriques ont montré que les transferts privés tendent à augmenter les revenus des ménages les plus pauvres. Au Kenya, par exemple, les transferts privés augmentent de 90% le quintile inférieur de revenu des ménages urbains (Knowles et Anker, 1981) ; ils accroissent de 14% le quintile inférieur de la part de consommation totale des ménages au Pérou (Cox et al., 1998). Dans une étude portant sur plusieurs PED, Cook et Pincus (2014) ont montré qu'une augmentation de 1% du montant moyen des transferts monétaires par jour et par habitant entraîne une baisse de 1,79% du coefficient de Gini. Ce type de transfert permet de soutenir les revenus de manière constante et régulière pour protéger les bénéficiaires des chocs liés à la pauvreté, et peut aussi favoriser un meilleur accès à la santé, à l'éducation, aux réseaux de recherche d'emploi et au transport. La Banque mondiale (2015) corrobore cette relation et renforce donc le constat selon lequel la valeur absolue du montant transféré est cruciale pour la réduction des niveaux d'inégalité et de pauvreté. Elle constate que dans la plupart des pays africains où les transferts par habitant sont très faibles, cela se traduit par une réduction très limitée des inégalités de revenus. Par ailleurs, il a été empiriquement prouvé que les ménages à haut revenu effectuent plus de transferts, tandis que ceux à faible revenu ont tendance à recevoir plus de transferts (Ravallion et Dearden, 1988).

En outre, plusieurs études ont mis en évidence la fonction d'assurance des transferts privés. Il a été prouvé en effet que ces transferts peuvent servir d'assurance contre les baisses des revenus consécutives aux chocs, tels que la mauvaise pluviométrie, la maladie, l'invalidité, la perte d'emploi, et la vieillesse (Coate et Ravallion, 1993 ; Gubert, 2002). Cette fonction d'assurance peut être particulièrement importante dans les PED où les programmes publics de protection sociale sont inaccessibles ou insuffisants. Dans ces pays, les pensions de retraite ne concernent qu'une très faible minorité de travailleurs du secteur formel. Par exemple, au Niger, la couverture effective de la pension vieillesse s'élève à 1,5% de la population en âge de travailler, mais ne couvre pas les travailleurs du secteur non structuré, dont la part est pourtant estimée à 93% de la main d'œuvre (Banque mondiale, 2019). De ce fait, les personnes âgées (exclues du système de protection sociale) ne peuvent compter que sur les jeunes générations (via les transferts privés) pour compléter leurs revenus ou assurer leur survie. Par exemple, au Kenya (Knowles et Anker, 1981) et au Pérou (Cox et al., 1998), plus d'un quart des transferts privés reçus par les parents proviennent de leurs enfants. En outre, au Pérou, plus d'un tiers des personnes âgées de plus 60 ans reçoivent des transferts, soit deux fois plus que celles âgées de 40-50 ans. Dans la même optique, il a été empiriquement prouvé que les transferts privés améliorent la situation économique des personnes en invalidité de travail, arrêt maladie et sans emploi. En effet, des études ont montré qu'en Indonésie (Ravallion et Dearden, 1988), les ménages avec des membres malades ou chômeurs ont plus de chance de recevoir des transferts. En particulier, être sans emploi augmente significativement la probabilité de recevoir un transfert plus important.

Cette brève revue de littérature a apporté la preuve que les transferts privés intra-ménages remplissent souvent les mêmes fonctions sociales et économiques que les

programmes publics de protection sociale des PED, notamment celles de réduction de l'inégalité, d'exclusion sociale et d'assurance sociale. Toutefois, ce rôle en tant qu'instrument de protection sociale est rarement étudié, notamment au Niger. C'est dans optique que cet article analyse leur effet redistributif à partir des données d'une enquête sur les conditions de vie des ménages au Niger. On suppose que des montants élevés de transferts, destinés principalement aux plus pauvres, auront pour effet de réduire les inégalités et les exclusions sociales, comme en témoignent les données internationales sur les dépenses de protection sociale plus importantes (Barrientos et al., 2013).

3. Données et méthodes

Dans le cadre de cet article, l'investigation se base sur des données relatives aux conditions de vie des ménages et s'appuie sur une méthodologie appropriée.

3.1. Les données

Les données utilisées dans cet article proviennent de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture (ECVMA) de 2014. C'est une enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) du Niger. Son principal objectif est d'évaluer la pauvreté et les conditions de vie des ménages au Niger. Pour sa réalisation, il a été procédé dans un premier temps à l'identification des zones de dénombrement avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population en utilisant les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2012, comme base d'échantillonnage. Dans une seconde étape, 12 et 18 ménages ont été respectivement sélectionnés dans chaque zone de dénombrement urbaine et rurale, avec une probabilité égale. L'administration du questionnaire s'est faite en deux phases, ce qui signifie que chaque ménage est visité deux fois. La première visite a eu lieu pendant la saison des pluies (au moment des semis). La seconde visite est intervenue pendant les récoltes. Au total dix-huit sections sont renseignées à travers le questionnaire. Pour le besoin de cet article, seules les sections relatives aux caractéristiques sociodémographiques, aux dépenses de consommation et aux transferts privés intra-ménages sont exploitées.

La taille de l'échantillon est de 3617 ménages dont 2945 (soit 81,42%) ont déclaré avoir reçu un transfert au cours des douze mois précédent l'enquête. Le tableau 1 récapitule la composition de l'échantillon.

3.2. Régressions quantiles

Pour analyser les effets redistributifs des transferts privés, nous allons procéder à des régressions quantiles avec comme variable d'intérêt le « *montant des transferts reçus* » par un ménage provenant d'un autre membre du ménage au cours des douze mois précédent l'enquête.

La régression quantile est semblable à la régression linéaire (à quelques exceptions près). Alors que la régression linéaire est basée sur une modélisation de la moyenne conditionnelle, la régression quantile se fait à partir des quantiles conditionnels (Koenker et Hallock, 2001). A ce titre, cette approche fournit des résultats plus riches puisqu'il est possible d'étudier l'ensemble de la distribution sur ses différents quantiles. Par ailleurs, elle permet d'analyser l'effet de certaines opérations de répartition des revenus,

notamment lorsque celles-ci auraient une portée limitée par rapport à la moyenne. La régression quantile est aussi plus adaptée aux données des variables censurées, tronquées, à la présence de valeurs extrêmes, ou dans le cas d'un modèle non linéaire (D'Haultfoeuille et Givord, 2014).

Tableau 1 : Répartition des ménages par région et milieu de résidence

	Echantillon de base		Echantillon relatif aux transferts	
	Effectif	%	Effectif	%
Région du répondant				
Agadez	382	10,56	382	12,97
Diffa	363	10,04	363	12,33
Dosso	392	10,84	392	13,31
Maradi	461	12,75	461	15,65
Tahoua	427	11,81	427	14,50
Tillabéry	367	10,15	367	12,46
Zinder	475	13,13	475	16,13
Niamey	750	20,74	78	2,65
Milieu de résidence du répondant				
Urbain	1298	35,9	1095	37,18
Rural	2319	64,1	1850	62,82
Sexe du chef de ménage				
Homme	2995	82,80	2432	82,58
Femme	622	17,20	513	17,42
Total	3 617	100	2 945	81,42

Source : ECVMA, 2014

Par ailleurs, la régression quantile est robuste vis-à-vis des valeurs aberrantes. En d'autres termes, la présence de valeurs aberrantes n'affecte pas les résultats de la régression quantile, sauf les coefficients de la constante.

La régression quantile tente d'évaluer comment les paramètres des quantiles conditionnels $Q_{Y/X}(\theta)$ de la variable expliquée changent en fonction des variables explicatives $X \in \mathbb{R}^p$. Autrement dit, les impacts d'une des caractéristiques de X ne sont pas les mêmes pour les différents quantiles de la distribution. De façon implicite, l'équation $\theta^{\text{ème}}$ quantile peut être spécifiée de la façon suivante :

$$Q_\theta(Y/X) = X\beta \quad (1)$$

Y est le logarithme népérien du montant des transferts reçus, X est une matrice des variables indépendantes. L'expression (1) est équivalente à la suivante :

$$Y = X'\beta + \varepsilon \quad (2)$$

avec $\beta = (\beta_1, \beta_2, \beta_3, \dots, \beta_n)$, un vecteur de coefficients correspondant aux p variables explicatives formant la matrice $X = (1, X_1, X_2, X_3, \dots, X_n)$ et ε représente les termes d'erreurs.

Dans cet article, les variables indépendantes sont constituées de caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires et des donateurs, des origines de fonds et des motifs des transferts. Nous retenons ici les mêmes variables que Lucas et Stark (1985) et INS (2009). Ainsi, six principales variables ont été identifiées comme déterminants potentiels des transferts privés au Niger :

- Les origines des transferts afin d'identifier les zones d'attraction ou présentant plus d'opportunités économiques (push and pull factors),
- Le niveau de parenté avec le donateur qui permettrait d'analyser le degré de solidarité selon les liens forts ou les liens faibles,
- La taille du ménage, élément socioéconomique important au Niger,
- Les motifs pour vérifier l'utilisation faite de ces transferts,
- Le niveau d'instruction du donateur pour apprécier la contribution du capital humain dans cette protection sociale informelle,
- Et enfin, l'impact des chocs sur la volonté de donner aux siens.

Les paramètres sont estimés simultanément pour cinq quantiles (10^{ème}, 20^{ème}, 50^{ème}, 80^{ème} et 90^{ème}) par la méthode de bootstrap avec plusieurs réplications. L'interprétation des résultats, est différente de celle des MCO (D'Haultfoeuille et Givord, 2014). En effet, la différence entre les coefficients des estimations par quantile traduit le changement potentiel de la variable dépendante suite à une variation de la variable explicative. Quant à la qualité des estimations, elle est appréciée à l'aide du pseudo R², le test de multicolinéarité et les tests d'égalité des coefficients (Li et al., 2012).

4. Résultats et discussion

Globalement, l'exploitation des données de l'ECVMA donnent des résultats intéressants pour l'analyse des transferts privés, notamment dans leur fonction de protection sociale.

4.1. Caractéristiques des transferts privés et protection sociale

De manière générale, 81,42% des ménages enquêtés ont déclaré avoir reçu des transferts provenant d'un de leurs proches, soit restés au pays, soit ayant émigré. Cette statistique montre l'ampleur des transferts au Niger, même si les motifs qui les président peuvent se révéler différents. Cependant, la façon dont sont distribués ces transferts demeure l'élément essentiel de cette analyse.

4.1.1. Origines des transferts

La moyenne des transferts privés reçus par les ménages est de 77 204 F CFA⁴ (tableau 2), soit plus 2,5 fois le SMIG⁵ au Niger. Ces transferts sont déclarés en espèces ou en nature (valorisés en F CFA). Ainsi, près de 60% des ménages les reçoivent en espèces contre 40% en nature, sous forme de produits alimentaires ou de cadeaux pour des événements sociaux (baptême ou mariage).

Par ailleurs, ces transferts sont d'origines internes (domestiques) et externes (internationaux). En termes d'importance, les transferts internes représentent 51% du total des transferts reçus contre 49% pour les externes (graphique 1). Ils proviennent

⁴ 1 EUR = 655,957 F CFA. C'est une parité fixe.

⁵ Le SMIG est de 30 047 F CFA au 1^{er} janvier 2019.

essentiellement des migrants saisonniers qui quittent leurs villages pour aller travailler dans les centres urbains du Niger, mais aussi d'entraides intrafamiliales entre des individus résidant au même endroit (ville ou village). Par contre, en moyenne, les transferts externes sont plus importants que les transferts internes (respectivement 101 930 FCFA contre 62 635 FCFA).

Tableau 2 : Statistiques descriptives des transferts reçus (en milliers de F CFA)

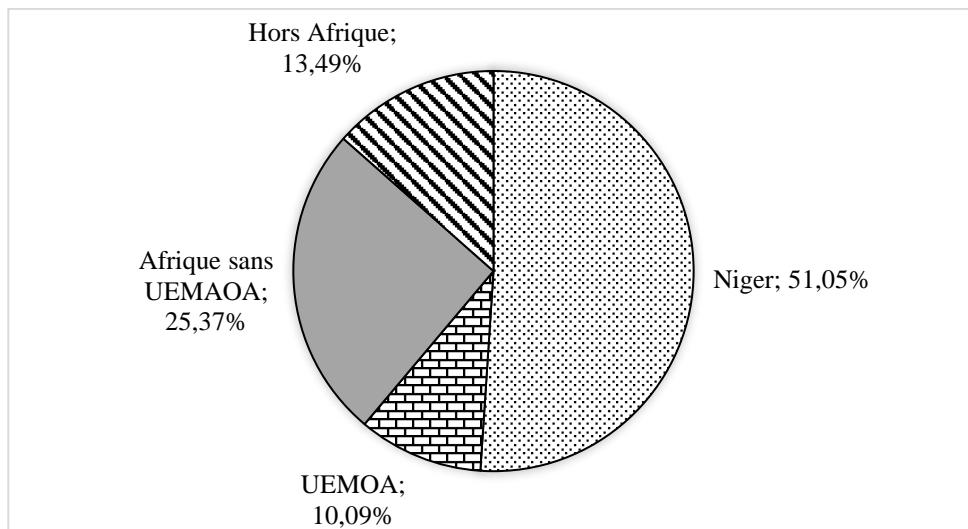
	Obs.	%Obs.	Min	Max	Moyenne	Écart type
Transferts privés (ensemble)	2945	100,00	0,1	7 620	77,20	258,36
Types de transfert						
Transferts internes	1853	62,90	0,1	2 700	62,60	160,83
Transferts externes	1092	37,10	0,5	7 620	101,93	367,74
Nature des transferts						
Transferts en espèce	1758	59,69	0,1	7 620	105,80	328,04
Transferts en nature	1187	40,31	0,4	720	34,85	57,14
Origines des transferts						
Niger	1853	62,92	0,100	2700	60,90	146,04
UEMOA ⁶	617	20,95	1,50	2500	74,53	175,40
Afrique sans UEMOA	371	12,60	0,50	7620	108,80	410,37
Hors Afrique	104	3,53	2,00	6000	294,95	807,47
Nbre d'observations					2945	

Source : Calcul des auteurs

Les transferts externes proviennent essentiellement des pays européens et nord-américains où le niveau de rémunération et les opportunités économiques sont plus importants. Toutefois, la migration africaine est aussi très convoitée par les nigériens. Parmi les pays de l'UEMOA, les plus visités sont la Côte d'Ivoire et le Bénin. En Afrique (hors UEMOA), c'est surtout le Nigéria, le Cameroun et le Ghana qui accueillent le plus de migrants nigériens (INS, 2015). Le graphique 1 ci-dessous illustre l'importance des transferts reçus selon la provenance.

Par ailleurs, lorsqu'on analyse la distribution statistique des transferts, on constate que l'étendue trop importante de celle-ci traduit une forte disparité à la fois selon l'origine des transferts reçus (tableau 2). L'écart-type et l'observation de quelques valeurs extrêmes révèlent une certaine hétérogénéité dans la distribution, ce qui peut justifier par ailleurs le recours à des régressions quantiles plutôt qu'à la méthode des MCO.

⁶ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Elle regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Graphique 1 : Les origines des transferts

Source : Auteurs

4.12. Destinations Localisation des flux de transferts privés

Lorsqu'on parle de destinations des transferts privés, deux aspects peuvent être retenus : leur répartition géographique (région ou milieu de résidence) et leur affection en fonction des caractéristiques sociodémographiques du bénéficiaire (ici le chef du ménage).

D'un point de vue géographique, on remarque que les régions de Zinder et Maradi sont celles qui ont reçu le plus de transferts, alors que Diffa et Niamey sont celles qui en ont le moins bénéficié (tableau 3). En revanche, lorsqu'on considère la moyenne des transferts reçus, c'est Niamey qui arrive en tête suivie de Zinder et Maradi. Les régions enregistrant en moyenne le moins de transferts sont celles d'Agadez et Diffa. On observe aussi de fortes disparités inter et intra régionales, car tous les écarts types sont supérieurs aux moyennes dans toutes les régions.

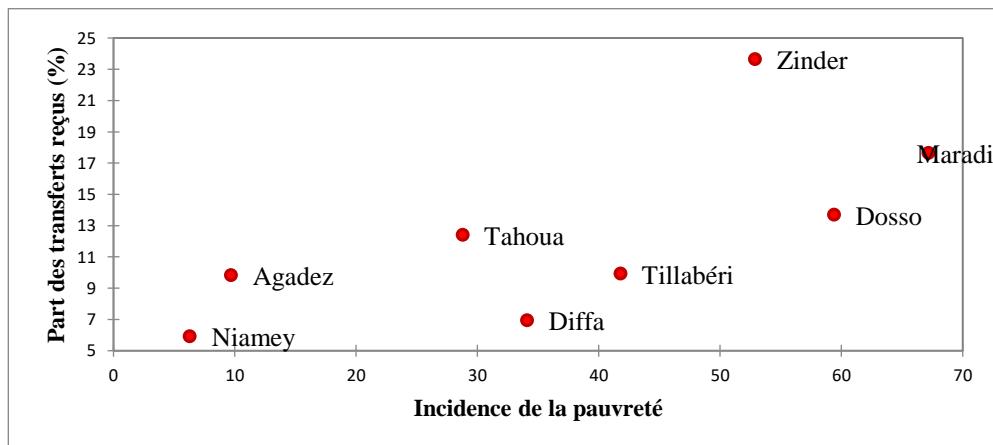
Ces résultats appellent à deux commentaires possibles. Le premier est relatif au rôle redistributif des transferts privés dans la lutte contre la pauvreté. En effet, on peut relever une corrélation assez significative entre la répartition de ces transferts et l'incidence de la pauvreté par région (graphique 2). Ce sont les régions les plus pauvres qui bénéficient des transferts en masse. Par exemple, Zinder et Maradi, qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés, obtiennent plus de transferts par rapport aux autres régions du pays. Dans cette optique, les transferts privés pourraient être perçus comme un palliatif de la protection sociale au Niger, puisqu'ils ciblent principalement les régions les plus pauvres (Akim et Robillard, 2019). Cette idée est d'ailleurs corroborée par la réalité du niveau de pauvreté en milieu rural au Niger. D'après les données de l'ECVMA, la pauvreté touche environ 52,4% des ménages ruraux contre seulement 9,1% des ménages urbains (INS, 2015). Parallèlement, on observe que près de 77% des transferts sont destinés au milieu rural (tableau 3).

Tableau 3 : Destinations des transferts privés (en milliers de FCFA)

	Obs	Moyenne	Ecart type	Part des transferts (%)
Région du bénéficiaire				
Agadez	382	58,53	151,41	9,83
Diffa	363	43,50	139,96	6,94
Dosso	392	79,89	336,69	13,70
Maradi	461	86,99	377,67	17,64
Tahoua	427	66,03	116,57	12,40
Tillabéry	367	61,46	158,82	9,92
Zinder	475	113,15	224,48	23,64
Niamey	78	172,45	621,54	5,92
Milieu de résidence du bénéficiaire				
Urbain	626	84,58	253,74	23,28
Rural	2319	75,21	259,60	76,72

Source : Auteurs

De plus, les statistiques par quintiles des dépenses de consommation des ménages (tableau 4) ont permis d'observer que les 20% les moins aisés reçoivent en moyenne 90 000 FCFA, suivis par la classe intermédiaire avec une moyenne variant entre 67 000 et 78 000 FCFA. Les 20% les plus aisés bénéficient quant à eux d'environ 72 000 FCFA. Par ailleurs, on note également que les sommes les plus importantes (le maximum) sont destinées aux plus pauvres. Finalement, malgré la plus importante variabilité au niveau des ménages pauvres, ces derniers bénéficient davantage des transferts privés que les plus riches. D'où le rôle redistributif et de protection sociale joué par ces transferts.

Graphique 2 : Nuage de points pauvreté et transferts privés des régions

Source : Auteurs, à partir des données d'ECVMA, 2014

Tableau 4 : Distribution des transferts par quintiles (milliers F CFA)

	Moyenne	Min	Max	Ecart type
1er quintile	90,3	0,5	7 620,0	418,7
2ème quintile	67,7	0,4	2 200,0	138,3
3ème quintile	78,6	0,9	2 500,0	199,4
4ème quintile	77,4	0,5	2 700,0	217,8
5ème quintile	71,9	0,1	5 000,0	228,6

Source : Calcul des auteurs

Le deuxième commentaire que suscitent ces résultats est relatif aux flux migratoires. En effet, les régions du Niger qui reçoivent le plus de transferts sont également celles où le solde migratoire est relativement important (INS, 2015). Autrement dit, ces transferts privés proviennent en majorité de la migration interne et internationale.

4.13. Le profil des bénéficiaires

Concernant le lien de parenté avec le donneur, les transferts reçus proviennent essentiellement des enfants (41,74%), suivis des frères et sœurs (17,48%), des époux/épouses et des autres parents (Tableau 5). Les pères/mères transfèrent très (6,12%). Les transferts les moins importants reçus proviennent des personnes avec lesquelles le donneur n'a pas de lien de parenté précis (8,52%). Toutefois, en termes du montant moyen de transferts reçus, le conjoint (époux ou épouse) détrône les enfants. On constate donc que la répartition des transferts selon le lien de parenté établit une certaine hiérarchie suivant le degré de solidarité ou le devoir moral.

La répartition des transferts par âge illustre quelques particularités. Les ménages dont les chefs de ménage sont âgés de 15-25 ans reçoivent très peu de transferts. Ce résultat qui n'est pas surprenant, car ce sont le plus souvent des jeunes couples, avec peu ou pas d'enfants, qui ont donc moins de charges. En revanche, la part importante destinée aux 25-35 ans peut paraître paradoxale, mais qui ne l'est pas en réalité. Cette tranche d'âge est la plus nombreuse et la plupart des transferts qu'elle reçoit servent à financer des événements sociaux (baptêmes, mariages), ce qui explique d'importants transferts en sa faveur. Elle est suivie par la tranche des 35-65 ans qui eux sont de moins en moins affectés par ces phénomènes, mais reçoivent des transferts de leurs enfants. Les plus âgés (+65 ans), en principe retraités, ne reçoivent qu'environ 13% des transferts. Mais cette tranche d'âge n'est pas lésée pour autant, puisqu'elle représente moins de 4% de la population totale. Cette répartition par âge montre que les transferts privés au Niger sont transversaux à toutes les couches, c'est un fait avéré de la solidarité intra et inter générationnelle.

4.1.4. Les motifs des transferts

Concernant les raisons avancées pour justifier les transferts reçus, l'exploitation des données de l'ECVMA montre que ces transferts constituent un soutien non négligeable aux dépenses quotidiennes (exemple, nourriture) pour 75,58% des ménages et celles liées aux événements sociaux (mariage, baptême) pour 18,79% d'entre eux (Tableau 6). Ces résultats mettent en évidence l'importance de la solidarité sociale au Niger, à l'instar d'autres pays africains (Bréant, 2013). Toutefois, le montant des transferts affectés aux

investissements productifs (activités agricoles et entrepreneuriales) demeure très faible (0,77%) et concerne moins de 5% des ménages

Tableau 5 : Répartition des transferts privés selon le profil du bénéficiaire

	Obs	Moyenne	Ecart type	Part des transferts (%)
Liens de parenté avec le donneur				
Epoux/Epouse	242	127,34	236,79	13,55
Père/mère	189	73,63	142,13	6,12
Enfant	880	107,84	385,90	41,74
Frère/sœur	636	62,47	194,11	17,48
Autre parent	667	42,92	119,07	12,59
Non parent	231	58,53	194,24	8,52
Sexe du chef de ménage bénéficiaire				
Homme	2432	77,36	271,30	82,75
Femme	513	76,47	185,23	17,25
Age du chef de ménage bénéficiaire				
[15 - 25 ans]	78	64,49	87,16	2,21
]25 - 35 ans]	683	81,91	333,82	24,61
]35 - 45 ans]	677	68,77	173,79	20,48
]45 - 55 ans]	617	77,00	235,56	20,90
]55 - 65 ans]	528	82,02	209,58	19,05
Plus de 65 ans	362	80,13	341,42	12,76

Source : Calcul des auteurs

En outre, au regard de la part relative des transferts affectée en santé et éducation (2,90%), force est de s'attendre à leur faible impact en matière d'investissement en capital humain.

Tableau 6 : Motifs des transferts (moyenne en milliers F CFA)

	Obs	Moyenne	Écart type	Part (%) dans le total
Motifs des transferts				
Education des enfants	45	74,35	249,74	1,78
Santé ou maladie	34	59,17	80,48	1,12
Soutien courant	2633	39, 89	74,07	75,58
Appui aux travaux des champs	13	62,65	136,79	0,22
Appui aux entreprises non agricoles	135	55,799	55,87	0,77
Évènements (fêtes, décès, activités,	28	18,72	233,89	18,79
Autres	57	269,12	684,66	1,94

Source : Calcul des auteurs

En résumé, la mise en évidence des caractéristiques des transferts privés intra-ménages et de leurs récipiendaires a permis de rendre compte de leur rôle de protection sociale informelle. Les principaux renseignements qu'on peut tirer est que l'impact des transferts privés au Niger est très important pour les ménages pauvres, surtout en zones rurales. Plus d'efforts sont donc nécessaires pour canaliser et exploiter efficacement ce potentiel de solidarité sociale en faveur du développement des régions grâce à la promotion des investissements productifs.

4.2. Déterminants et redistribution des transferts privés

Les estimations issues des régressions par les MCO et pour cinq quantiles du montant des transferts reçus donnent des résultats très intéressants (tableau 7). D'un point de vue qualitatif, ces estimations sont satisfaisantes, car d'une part, les valeurs VIF des différentes variables ne révèlent pas de problème de multicolinéarité et d'autre part, le test de Breusch-Pagan ne détecte pas non plus l'existence d'hétéroscédasticité pour les régressions quantiles. Les résultats de ces dernières obtenus par Bootstrapping à partir de 1000 réplications donnent des coefficients stables en termes de signe et différents en termes de quantiles au niveau de plusieurs variables. Le test de Fisher de significativité globale est accepté, même si la part de la variance expliquée reste faible, ce qui peut s'expliquer par l'absence d'autres variables exogènes pertinentes telles que le revenu du donateur ou encore le statut de son travail (Mouhoud, 2016). On note également une nette différence des coefficients entre la régression linéaire multiple (MCO) et les régressions quantiles, ce qui justifie autrement le recours à cette dernière méthode d'estimation.

Le premier résultat met en évidence la taille du ménage comme une variable essentielle dans l'explication des transferts privés. Les résultats des différentes estimations quantiles montrent que les montants des transferts reçus augmentent avec le nombre de membres du ménage. L'écart positif entre les coefficients du 90^{ème} et 10^{ème} quantiles (qui est 0,128) le confirme et illustre que la taille du ménage a un impact significatif sur le montant des transferts reçus. C'est un résultat très attendu au regard de la structure démographique du Niger où la taille moyenne du ménage (dans notre échantillon) est de 6,38 individus.

Concernant les origines des transferts, tous les coefficients sont positifs et significatifs au seuil d'au moins 5%, sauf pour les 10^{ème} et 20^{ème} quantiles relatifs à la provenance de l'UEMOA. Cependant, on constate que les transferts externes venant en dehors de l'Afrique ont plus d'effet positif sur la variation des transferts. Par ailleurs, ils sont dispersements sensibles aux différents quantiles.

On retrouve pratiquement le même résultat pour la variable « *lien de parenté avec le donateur* ». Tous les coefficients sont positifs et significatifs à 1%, exceptée la modalité « *Non parent* » dont le coefficient est négatif partout et significatif au niveau des estimations du 20^{ème} quantile. Les coefficients relatifs aux enfants et aux époux/épouses sont plus importants que les autres. A contrario, celui relatif aux autres parents n'est significatif qu'à 10% et non significatif pour les transferts inférieurs au 1^{er} quartile et supérieurs au 3^{ème} quartile. Ces résultats révèlent d'abord que le lien de parenté est un déterminant incontestable des transferts privés au Niger, conformément à de nombreuses études antérieures (Lucas et Stark, 1985). Ensuite, ils rendent compte d'un fait bien

connu. Alors que la répartition semble stable pour les parents et frères/sœurs, elle est sensible et augmente avec les quantiles lorsqu'il s'agit des enfants ou du conjoint du donneur.

Tableau 7 : Résultats des estimations des régressions par MCO et des quantiles des transferts

	OLS	10^{ème} Q.	20^{ème} Q.	50^{ème} Q.	80^{ème} Q.	90^{ème} Q.
Constante	9,673*** (37,55)	7,427*** (0,60)	8,164*** (0,47)	9,208*** (0,48)	10,382*** (0,52)	11,316*** (0,78)
Taille du ménage (ln)	0,169*** (4,23)	0,109 (0,07))	0,151*** (0,05)	0,190*** (0,05)	0,193*** (0,06)	0,237*** (0,07)
Age du bénéficiaire (ln)	0,013 (0,18)	0,166 (0,11)	0,095 (0,09)	0,026 (0,09)	-0,149 (0,11)	-0,204 (0,14)
Donateur homme	0,574*** (9,53)	0,636*** (0,09)	0,537*** (0,07)	0,548*** (0,07)	0,704*** (0,09)	0,681*** (0,11)
Bénéficiaire femme	-0,005 (-0,10)	0,003 (0,12)	0,056 (0,08)	0,002 (0,07)	-0,049 (0,09)	-0,080 (0,11)
Origines des transferts						
UEMOA	0,178** (2,20)	0,072 (0,15)	0,069 (0,10)	0,202** (0,10)	0,267* (0,15)	0,419*** (0,15)
Afrique sans UEMOA	0,265*** (4,48)	0,362*** (0,09)	0,285*** (0,08)	0,280*** (0,74)	0,262*** (0,09)	0,232** (0,11)
Hors Afrique	0,729*** (5,72)	0,760*** (0,21)	0,669*** (0,18)	0,738*** (0,16)	0,870*** (0,21)	1,018*** (0,27)
Niger	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Lien de parenté avec le donneur						
Enfant	0,866*** (13,17)	0,946*** (0,11)	0,765*** (0,08)	0,919*** (0,07)	0,845*** (0,11)	0,759*** (0,11)
Epoux/épouse	1,023*** (10,50)	0,921*** (0,15)	0,821*** (0,13)	1,055*** (0,12)	1,087*** (0,15)	1,088*** (0,21)
Père/mère	0,677*** (6,48)	0,791*** (0,13)	0,612*** (0,13)	0,698*** (0,11)	0,699*** (0,16)	0,662*** (0,21)
Frère/sœur	0,285*** (4,05)	0,363*** (0,11)	0,135 (0,09)	0,303*** (0,08)	0,290** (0,12)	0,304** (0,13)
Non-parent	-0,169** (-1,96)	-0,098 (0,192)	-0,298*** (0,11)	-0,129 (0,10)	-0,108 (0,13)	-0,089 (-0,24)
Autre parent	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Niveau d'instruction du donneur						
Aucun niveau	-0,384*** (-4,10)	-0,337** (0,16)	-0,379*** (0,11)	-0,404*** (0,11)	-0,401*** (0,12)	-0,427* (0,24)
Primaire	-0,409*** (-3,56)	-0,389* (0,21)	-0,331** (0,13)	-0,409*** (0,13)	-0,486*** (0,15)	-0,485* (0,26)
Collège	-0,047 (-0,41)	-0,0153 (0,22)	0,030 (0,15)	-0,080 (0,14)	-0,035 (0,17)	-0,025 (0,25)
Lycée	0,222* (1,68)	0,328 (0,24)	0,268* (0,14)	0,290 (0,17)	0,276 (0,18)	0,191 (0,31)
Supérieur	0,602*** (4,91)	0,361 (0,26)	0,459*** (0,14)	0,593*** (0,17)	0,706*** (0,20)	0,858*** (0,31)
Ne sait pas	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
A subi un choc	0,192*** (4,05)	0,157* (0,08)	0,141*** (0,06)	0,204*** (0,06)	0,236*** (0,77)	0,125 (0,09)

	OLS	10^{ème} Q.	20^{ème} Q.	50^{ème} Q.	80^{ème} Q.	90^{ème} Q.
Motifs d'envoi de fonds						
Appui aux entreprises	-0,196 (-0,64)	0,337 (0,595)	0,490 (0,31)	0,192 (0,33)	0,223 (0,36)	-0,289 (0,72)
Travaux des champs	-0,015 (-0,07)	0518 (0,32)	0,408 (0,25)	0,155 (0,25)	0,760* (0,31)	0,349 (0,50)
Événements sociaux	0,104 (0,24)	-0,237 (0,90)	0,057 (0,91)	0,880 (0,63)	0,996* (0,46)	0,275 (0,57)
Santé/maladie	-0,668** (-2,43)	-0,603 (0,37)	-0,791 (0,414)	-0,266 (0,49)	0,502 (0,42)	-0,020 (0,66)
Education	-0,390** (-2,29)	-0,061 (0,31)	-0,019 (0,21)	-0,068 (0,22)	0,361 (0,26)	0,242 (0,45)
Autre motif	-0,449* (-1,79)	-0,236 (0,46)	0,258 (0,308)	-0,111 (0,33)	0,853 (0,61)	1,900** (0,91)
Soutien courant	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Pseudo R²	0,498	0,109	0,114	0,116	0,110	0,111
Test de Fisher	30,17***					
Breusch-Pagan	1,35					
VIF	1,78					
Observations	2945	2945	2945	2945	2945	2945

Note : Q. : Quantiles. * : p < 0,1 ; ** : p < 0,05 ; *** : p < 0,01.

Statistique de Wald entre parenthèse. Source : Calcul des auteurs

Parmi les variables caractéristiques du donneur, le fait d'être homme explique positivement les transferts. Un résultat tout à fait cohérent avec les réalités nigériennes. En effet, il est plus attendu des transferts en provenance d'un homme que d'une femme, sauf dans les événements sociaux (baptêmes et mariages) où les femmes paraissent plus solidaires que les hommes.

Le niveau d'instruction produit deux effets contraires. D'une part, le faible niveau d'instruction (aucun et primaire) explique négativement les transferts, et d'autre part, les niveaux secondaire et supérieur sont positivement significatifs. Ce résultat confirme indirectement le rôle du capital humain dans la répartition des revenus. On admet ici que le donneur effectue un transfert en fonction de ce qu'il gagne et que ce gain est proportionnel au niveau de sa qualification.

La survenance d'un choc dans la famille explique également les transferts reçus à tous niveaux. Ce résultat rappelle d'abord la fréquence élevée des chocs idiosyncratiques et covariants au Niger (Watson, 2016), et ensuite les sollicitations de la famille lorsque de tels risques se produisent.

Les motifs semblent être la variable ayant généré des résultats très inattendus. En effet, hormis la modalité « autre motif » dont le coefficient est significatif à 5% au 90^{ème} quantile, les autres modalités ne contribuent pas à l'explication des transferts. Pire, certaines modalités comme l'éducation ou la santé ont des coefficients négatifs et significatifs selon les MCO. Un résultat difficile à expliquer dans la mesure où on ne saurait affirmer que ces motifs décourageraient les transferts privés. Cependant, on peut avancer comme explication que les utilisations des transferts telles qu'elles sont

déclarées par le bénéficiaire (répondant) ne correspondent pas toujours à la réalité. Pour s'en convaincre, le taux élevé relatif au motif « soutien courant » (75,58%, tableau 6) montre que ce poste de dépense peut être un « fourre-tout ».

5. Conclusion

L'objectif de cet article a été de mettre en évidence les effets redistributifs des transferts privés intra-ménages au Niger, afin de les prendre en compte dans la politique nationale de protection sociale en construction depuis 2011. L'idée sous-jacente réside dans l'espoir d'organiser une certaine solidarité nationale intra et inter générationnelle au profit des ménages les plus vulnérables à partir des déterminants des transferts privés.

Globalement, les principaux résultats montrent que les transferts privés exercent un effet positif et significatif sur le bien-être des ménages récipiendaires, via les dépenses liées à la vie quotidienne (nourriture) et aux évènements sociaux (mariage, baptême), même si cet effet est faible en investissement productif (santé, éducation, activités agricoles et commerciales). Ces transferts jouent donc un rôle de protection sociale dans le sens où le ménage bénéficiaire peut accéder à un niveau plus élevé de consommation et une sécurité de revenu. Ceci donne aux transferts privés le pouvoir de réduction de l'exclusion sociale, de la pauvreté et de la vulnérabilité, au même titre que le système de protection sociale.

Cependant, les résultats empiriques des régressions quantiles révèlent que la distribution des transferts privés au Niger est souvent fonction des quantiles de ces transferts. Ainsi, la taille de ménage, le lieu de résidence du donateur et le lien de parenté avec le donateur expliquent positivement les transferts, mais à de degrés différents selon les quantiles. Le transfert des enfants vers les pères/mères témoigne d'une solidarité intergénérationnelle qui permet de prendre en charge les plus âgés. Par contre, le faible investissement en capital humain (santé et éducation) peut constituer un contrepoids important dans les perspectives futures de capture du dividende démographique, d'autant plus que les résultats des estimations révèlent que le bas niveau d'instruction entraîne moins de transferts. De plus, les événements sociaux (baptêmes, mariages), souvent associés à une consommation immédiate et aux dépenses ostentatoires, sont parfois privilégiés au détriment d'investissements privés pouvant stimuler la croissance économique du pays.

En termes d'interactions avec la politique publique de protection sociale, deux défis majeurs sont à surmonter. Le premier consistera à mobiliser de façon formelle les transferts privés pour élargir le champ de la sécurité sociale. Le second est la capacité à pouvoir rediriger ces transferts vers les populations les plus nécessiteuses et des investissements productifs. Dans cette optique, cette étude peut intéresser les sociétés de transferts d'argent, notamment dans leur stratégie d'implantation des agences suivant la cartographie nationale des flux de transferts que nous avons pu établir.

6. Références bibliographiques

- Akim, A.M., Robillard, A.S. (2019), Impact distributif des transferts privés domestiques et internationaux au Sénégal. *Revue d'économie du développement*, 27(2), 87-124.
- Banque mondiale (2019), Revue des dépenses publiques consacrées à la protection sociale au Niger, 2, Rapport n°RES37521.
- Banque mondiale (2015), The State of Social Safety Nets, Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C.
- Barrientos, A., Moller, V., Saboia, J., Lloyd-Sherlock, P., Mase J. (2013), « Growing social protection in developing countries: lessons from Brazil and South Africa », *Development Southern Africa*, 30(1), 54-68.
- Bhorat, H., Cassim, A., Ewinyu, A., Steenkam, F. (2017). Protection sociale et inégalités en Afrique : analyse des interactions. *PNUD, Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*, 190-214.
- Bouoiyour, J. (2013), « Les transferts de fonds réduisent-ils la pauvreté et les inégalités de revenus ? Une vérification empirique à travers une enquête dans le milieu rural marocain », *Document MPRA*, 30 pages.
- Bréant, H. (2013), « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, 67-68(4), 31-52.
- Coate, S., Ravallion, M. (1993), « Reciprocity without Commitment: Caracterization and Performance of Informal Insurance Arrangements », *Journal of Development Economics*, 4, 1-24.
- Cook, S., Pincus, J. (2014), « Poverty, inequality and social protection in Southeast Asia : An Introduction », *Journal of Southeast Asian Asian Economics*, 1, 1-17.
- Cox, D., Eser, Z., Jiminez, E. (1998), « Motives for private transfers over the life cycle: an analytical framework and evidence for Peru », *Journal of Development Economics*, 55(1), 57-80.
- Cox, D., Jimenez, E. (1990), « Achieving Social Objectives through Private Transfers », *The World Bank Research Observer*, 5(2), 205-218.
- Devereux, S., White, P. (2010), « Social protection in Africa : Evidence, politics and rights », *Poverty and Public Policy*, 2(3), 53-77.
- D'Haultfoeuille, X., Givord, P. (2014), « La régression quantile en pratique », *Economie et Statistique*, 471, 85-111.
- Fonds Monétaire International (2011), Les transferts de fonds des migrants en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, Dossier d'information ACPOBS/2011/DI02
- Gubert, F., (2002), « Le comportement de transfert des migrants est-il guidé par un motif d'assurance ? L'exemple des Maliens de Kayes », *Gemdev*, 28, 197-219.

- INS (2015), Rapport sur la dynamique et les perspectives démographiques, Ministère de l'Economie et des Finances, République du Niger.
- INS (2009), Impact des transferts sur la réduction de la pauvreté au Niger, Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD).
- Knowles, J. C.; Anker, R. (1981), « An Analysis of Income Transfers in a Developing Country », *Journal of Development Economics*, 8, 205-226.
- Koenker, R., Hallock, K. F. (2001), « Quantile Regression », *Journal of Economic Perspectives*, 15(4), 143-156.
- Li, X., Tian, L., Wang, J., Muindi, J. R. (2012), « Comparison of quantiles for several normal populations », *Computational Statistics & Data Analysis*, 56(6), 2129-2138.
- Lucas, R. E. B., Stark, O. (1985), « Motivations to Remit: Evidence from Botswana », *Journal of Political Economy*, 93(5), 901-918.
- Mouhoud, E. M. (2016), « Les transferts des migrants vers les pays d'origine : un enjeu économique pour le développement », *Revue d'économie financière*, 122, 223-238.
- OIT (Organisation Internationale du Travail) (2017), *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*, Genève.
- Ravallion, M., Dearden, L. (1988), « Social Security in a ‘Moral’ Economy: An Empirical Analysis for Java », *Review of Economics and Statistics*, 70, 36-44.
- Watson, C. (2016), Protection sociale réactive aux crises dans le Sahel : Perspectives communautaires, Document de travail 3, *Oxford Policy Management* (OPM), London.